

*Le recensement de la population de 2008 a permis d'actualiser le zonage en aires urbaines élaboré en 2001. Dans ces nouvelles délimitations, 82 % de la population insulaire (249 277 habitants) vit dans les espaces d'influence des villes. On dénombre aujourd'hui en Corse deux grandes aires urbaines, une aire moyenne et six petites aires. A eux seuls, les pôles des grandes aires urbaines concentrent 43 % de la population (129 153 habitants) et constituent le cœur de l'espace urbain, où la densité moyenne dépasse 660 habitants par km<sup>2</sup>, 19 fois plus que la moyenne régionale. A l'inverse, 53 689 habitants résident dans des communes rurales ou petites villes hors influence urbaine, dans des espaces de très faible densité (12 habitants par km<sup>2</sup>). Entre les deux, l'influence des villes prend des formes diverses, entre couronnes de pôles et espaces multipolarisés où se situent une majorité de communes rurales. Depuis 1999, l'évolution des aires combine densification pour les grandes aires urbaines et extension géographique pour les petites aires.*

Valérie DELAGRANGE



## Le nouveau zonage en aires urbaines 2010

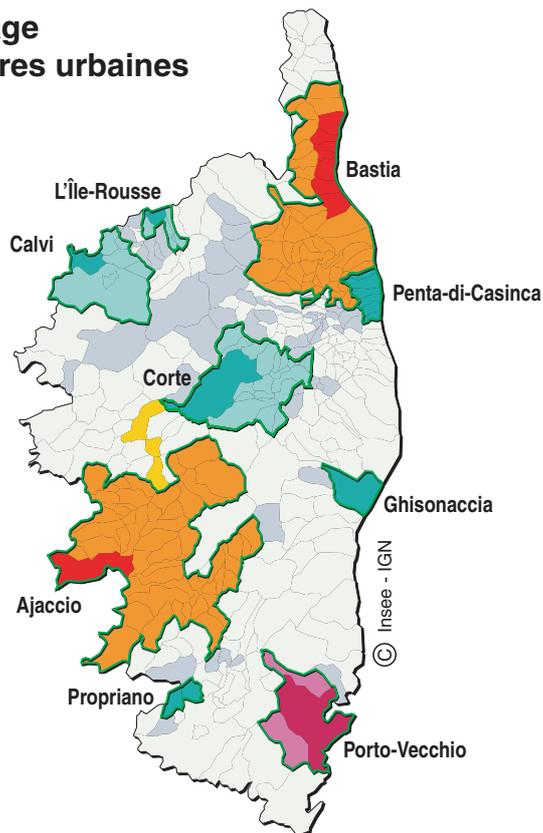
### Densification des grandes aires urbaines

Le zonage en aires urbaines est une description du territoire fondée d'une part sur l'identification des pôles où se concentrent les emplois et, d'autre part, sur la délimitation de leurs aires d'influence fondée sur les déplacements domicile-travail. Cette approche du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques. Dans la nouvelle délimitation du zonage, 82 % de la population insulaire (249 277 habitants) vit dans les espaces d'influence des villes.

### Neuf aires structurent le territoire corse

On dénombre aujourd'hui en Corse deux grandes aires urbaines, Ajaccio et Bastia, une aire moyenne, Porto-Vecchio, et six petites aires, Calvi, Corte, Ghisonaccia, L'Île-Rousse, Penta-di-Casinca et Propriano. La distinction de taille entre ces aires est liée au nombre d'emplois des pôles de ces aires : plus de 10 000 pour les grandes, entre 5 000 et 10 000 pour les moyennes et entre 1 500 et 5 000 pour les petites. Seules les aires basées sur les pôles de plus de 10 000 emplois sont qualifiées d'urbaines. Elles ont en effet des caractéristiques très différentes des autres aires notamment en termes de densité de population ou de localisation des résidents. Les neuf aires qui structurent le territoire regroupent 42 % des communes corses et 79 % de la population. Le poids des aires dans la région est comparable à celui constaté en moyenne nationale. En effet, les aires en France métropolitaine (hors aire urbaine de Paris) représentent 47 % des communes et 81 % de la population. Cette similarité masque toutefois de fortes disparités selon la taille des aires. Comparativement à la moyenne nationale, les grandes aires urbaines concentrent moins de population et les petites en concentrent plus.

## Zonage en aires urbaines 2010



### Caractéristiques des communes

- Grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois)
- Couronne des grands pôles
- Multipolarisé des grands pôles
- Moyen pôle (5 000 à 10 000 emplois)
- Couronne de moyen pôle
- Petits pôles (moins de 5 000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autre multipolarisé
- Communes isolées hors influence des pôles
- Grandes aires urbaines et autres aires

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

## Les grandes aires urbaines concentrent moins de population qu'en moyenne nationale, les petites aires en concentrent plus

En Corse, les grandes aires urbaines concentrent moins de population qu'en moyenne nationale : 62 % contre 72 %. Cependant, au sein de ces aires, la répartition de la population entre pôle et couronne est semblable à celle du niveau national. Les deux grands pôles d'Ajaccio et de Bastia, qui regroupent 43 % de la population et 53 % des emplois de l'île, constituent le cœur de l'espace urbain. Avec plus de 660 habitants par km<sup>2</sup>, la densité de population des grands pôles est en moyenne 19 fois supérieure à celle de l'ensemble du territoire régional. Le pôle de Bastia concentre davantage de population que celui d'Ajaccio (respectivement 72 % et 67 %). En effet, à la différence du pôle d'Ajaccio composé uniquement de la ville-centre, le pôle de Bastia regroupe sept communes : Bastia, Biguglia, Brando, Furiani, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota et Ville-di-Pietrabugno.

En Corse, les petites aires regroupent en leur sein 13 % de la population régionale. C'est deux fois plus qu'en France métropolitaine. Les petites aires ont également des profils différents. Les aires de Propriano, de Ghisonaccia et de Penta-di-Casinca ont la particularité de n'être composées que par des pôles et de ne pas avoir de couronne. L'aire de Calvi est atypique, son pôle n'abritant que 56 % de sa population. Les habitants des autres petites aires de Corte et de L'Île-Rousse sont davantage concentrés dans les pôles, respectivement 71 % et 77 %, mais

## Répartition de la population et densité sur l'ensemble du territoire corse en 2008

	Catégories du zonage en aires urbaines de 2010	Population 2008	Densité
		%	habitants/km <sup>2</sup>
Espaces grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	61,8	98,9
	<i>Grands pôles (plus de 10 000 emplois)</i>	42,7	663,5
	<i>Couronne des grands pôles</i>	19,0	34,0
	Multipolarisé des grandes aires	0,1	4,1
Espace des autres aires	Moyennes aires	4,3	45,8
	<i>Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)</i>	3,7	65,6
	<i>Couronne des moyens pôles</i>	0,6	16,6
	Petites aires	12,8	42,5
	<i>Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)</i>	10,1	84,4
	<i>Couronne des petits pôles</i>	2,7	15
Autres types d'espaces	Autres communes multipolarisées	3,4	10,2
	Communes isolées hors influence des pôles	17,7	11,9
	<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>34,9</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

cela reste tout de même très inférieur à la moyenne nationale de 93 %. Les caractéristiques des moyennes aires sont globalement équivalentes en Corse et au niveau national.

## La moitié du territoire est hors influence des pôles

La région se distingue aussi fortement sur le reste du territoire, hors aires. Les communes isolées, hors influence des pôles représentent 42 % des communes, soit 2 fois plus qu'en moyenne nationale, et 18 % de la population, soit 3 fois plus qu'en moyenne nationale.

Au total, plus de la moitié de la superficie de la région est hors influence des pôles, alors que seul le quart du territoire de France métropolitaine échappe à cette influence. En raison du poids important des communes isolées, la Corse se classe à la première place des régions françaises en termes de superficie et à la deuxième place en termes de nombre de communes et de population, juste après le Limousin.

Entre les aires et les communes isolées se trouvent les communes multipolarisées, communes ne pouvant être rattachées à la couronne d'une aire puisqu'attirées par plusieurs. Dans la région, ces communes ne regroupent que 3 % de la population de l'île, contre 13 % en moyenne nationale. En effet, les communes corses multipolarisées sont principalement des communes de petite, voire de très petite taille. Il suffit que 40 % de leurs actifs se déplacent pour aller travailler dans au moins deux aires différentes pour qu'elles acquièrent le statut de multipolarisées.

Par rapport à 1999, la structure du territoire a peu

## Répartition de la population dans chaque type de territoire

		Corse %	France %
<b>Espace des grandes aires urbaines</b>	Grands pôles	69	67
	Couronnes des grands pôles	31	25
	Multipolarisé des grandes aires	ns	8
	Ensemble (pôles + espace périurbain)	100	100
<b>Espace des autres aires</b>	Moyens pôles	85	83
	Couronnes des moyens pôles	15	17
	Ensemble moyennes aires	100	100
	Petits pôles	79	93
	Couronnes des petits pôles	21	7
	Ensemble petites aires	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2008.

évolué. Les grandes aires urbaines d'Ajaccio et de Bastia restent prépondérantes par rapport aux autres aires de taille très secondaire. Trois petites aires sont apparues : Propriano, Ghisonaccia et Penta-di-Casinca. Ces nouvelles aires sont constituées de communes qui étaient isolées auparavant. La nouvelle aire de Penta-di-Casinca se classe directement à la sixième place sur neuf en termes de population.

## Les grandes aires urbaines bénéficient d'une forte croissance démographique...

Entre 1999 et 2008, la population corse a augmenté de 1,71 % par an en moyenne, soit 2,6 fois plus qu'au niveau national (+ 0,66 %). Dans la région, comme partout ailleurs, si cette croissance a touché tous les territoires, elle ne les a pas touchés uniformément. En Corse, la forte hausse de population est essentiellement due à la croissance

## Evolution de la population sur l'ensemble du territoire corse entre 1999 et 2008

	Catégories du zonage en aires urbaines de 2010	Population 2008 nombre	Evolution annuelle moyenne %
Espaces grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	186 828	2,07
	<i>Grands pôles (plus de 10 000 emplois)</i>	129 153	1,96
	<i>Couronne des grands pôles</i>	57 675	2,33
	Multipolarisé des grandes aires	292	1,13
Espace des autres aires	Moyennes aires	12 961	0,98
	<i>Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)</i>	11 057	0,76
	<i>Couronne des moyens pôles</i>	1 904	2,34
	Petites aires	38 792	1,21
	<i>Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)</i>	30 517	1,09
	<i>Couronne des petits pôles</i>	8 275	1,65
Autres types d'espaces	Autres communes multipolarisées	10 404	2,07
	Communes isolées hors influence des pôles	53 689	0,97
	<b>Ensemble</b>	<b>302 966</b>	<b>1,71</b>

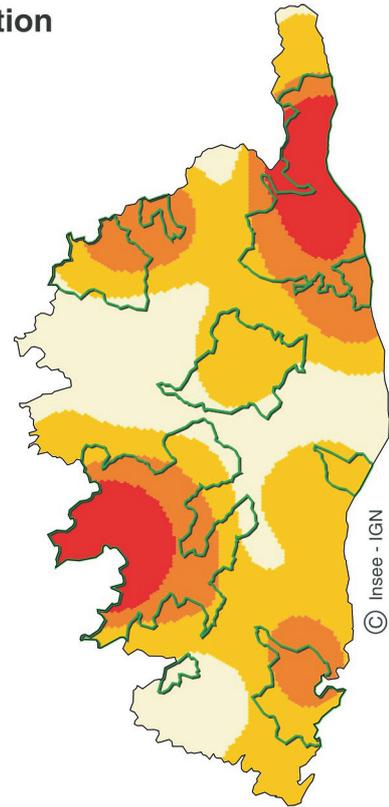
Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008.

## Evolution de la densité de population sur le territoire corse entre 1999 et 2008

Variation de densité (habitants / km<sup>2</sup>) 1999 - 2008 (%)



— Grandes aires urbaines et autres aires



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008.

des grandes aires urbaines. Au sein de ces dernières, la croissance démographique dans les couronnes a été encore plus importante que dans les pôles. Deux raisons peuvent expliquer cela : le choix par certains ménages de s'éloigner du centre pour des raisons liées au logement ou au cadre de vie et la forte augmentation de l'emploi au sein de cet espace. Au niveau national, c'est dans l'espace périurbain des grandes aires urbaines que la population a le plus cru, c'est-à-dire au sein des couronnes et des espaces multipolarisés des grandes aires.

### ...et se densifient nettement

L'évolution des territoires est le résultat d'un double mouvement de densification et/ou d'extension. On parle de densification lorsque les territoires déjà sous influence urbaine gagnent de la population et d'extension géographique quand les actifs viennent travailler de plus loin dans les pôles. Les contraintes naturelles liées au relief et au littoral peuvent avoir beaucoup d'influence sur l'évolution des aires en imposant une limite à leur extension géographique. Le pourtour méditerranéen est particulièrement touché par ces contraintes.

Ainsi, l'évolution des grandes aires urbaines d'Ajaccio et de Bastia est due à une importante densification, conséquence de la forte hausse de population dans ces espaces. L'aire urbaine

d'Ajaccio a probablement atteint une taille limite. L'emploi étant très polarisé sur la ville-centre, l'extension géographique de son aire d'influence paraît avoir atteint son maximum. La densité démographique est ainsi passée de 644 habitants au km<sup>2</sup> en 1999 à 794 habitants au km<sup>2</sup> en 2008 dans le pôle et de 24 à 30 dans la couronne. La densification de l'aire urbaine de Bastia a été un peu moins importante. Le pôle a absorbé une commune appartenant précédemment à sa couronne, et la situation géographique de l'aire pourrait laisser envisager une extension future, notamment sur la plaine orientale. L'aire bastiaise est en effet moins limitée par le relief que son homologue ajaccienne. Le pôle de Bastia est passé d'une densité moyenne de 494 habitants au km<sup>2</sup> en 1999 à 568 habitants au km<sup>2</sup> en 2008. Quant à sa couronne, elle comptait 34 habitants au km<sup>2</sup> en 1999 et en compte 41 en 2008.

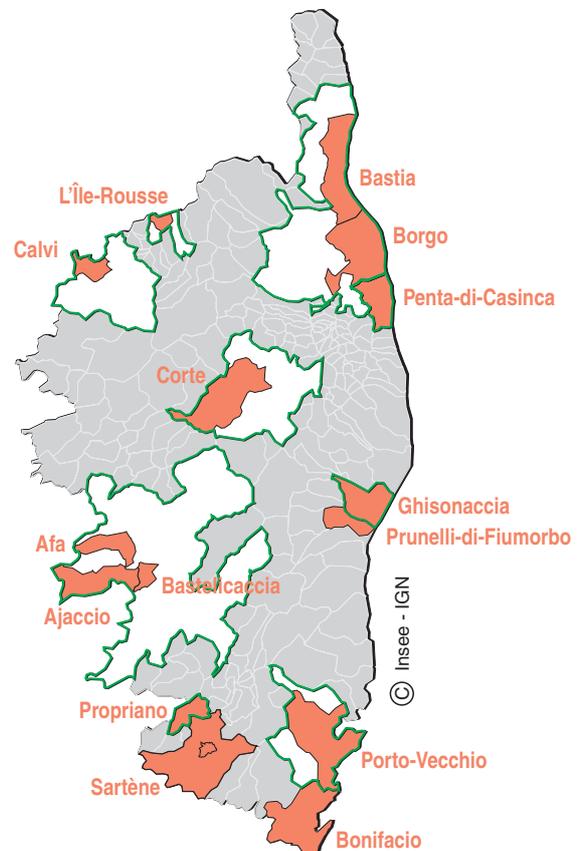
En revanche, compte tenu de leur taille et de leur localisation, les petites aires de Calvi, Corte et l'Île-Rousse se sont davantage développées par extension géographique que par densification.

En moyenne nationale, l'évolution des grandes aires urbaines est due pour 46 % à des phénomènes de densification, qui touchent aussi bien les pôles que les couronnes. La croissance par extension explique le reste de la hausse démographique des grandes aires.

## Quatre communes rurales sur dix dans les aires d'influence des pôles d'emploi

**Découpage du territoire**  
**Unités urbaines -**  
**Espaces des grandes aires urbaines**  
**et des autres aires**

■ Unités urbaines  
— Grandes aires urbaines et autres aires



Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Contrairement au zonage de 2001, le zonage en aires urbaines 2010 ne distingue pas un espace à dominante urbaine d'un espace à dominante rurale. En effet, définir l'espace rural comme simple complément de l'espace sous influence urbaine ne suffisait plus à rendre compte de la variété des interactions entre villes et campagnes. On distingue actuellement deux approches du territoire : une première approche morphologique qui permet de différencier les communes urbaines (appartenant à une unité urbaine) et les communes rurales, et une seconde approche fonctionnelle, basée sur les déplacements domicile-travail, permettant de délimiter les aires d'influence des pôles d'emploi. Le croisement de ces deux approches permet de repérer la cohabitation d'espaces ruraux (communes rurales) et d'espaces urbains (communes urbaines) au sein des mêmes espaces,

qu'ils soient sous influence ou hors influence des pôles. Par définition, les pôles sont uniquement constitués de communes urbaines, ce qui n'est pas systématiquement le cas pour les communes appartenant aux couronnes de ces pôles. Ainsi, en Corse, plus de la moitié des communes des couronnes des grands pôles et la totalité des communes des couronnes des autres pôles sont rurales. Au total, 37 % des communes rurales de la région sont situées dans les couronnes des pôles, elles regroupent 44 % de la population du rural. Par ailleurs, les « communes isolées hors influence des pôles » ne sont pas toutes rurales. Ainsi Bonifacio, Sartène et Prunelli-di-Fiumorbo sont des unités urbaines. Elles ne sont pas pôles car elles n'atteignent pas le seuil des 1 500 emplois, mais ne sont pas sous l'influence des pôles voisins.

## Le zonage en aires urbaines 2010

Le **zonage en aires urbaines 2010** a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influence des villes (au sens des agglomérations ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000

emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de communes multipolarisées des grandes aires comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les **communes multipolarisées des grandes aires** constituent l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles urbains.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « **autres communes multipolarisées** » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées « **communes isolées hors influence des pôles** ».

Les neuf catégories de communes définies précédemment sont regroupées en **4 types d'espaces** :

### 1 - Espace des grandes aires urbaines

#### 1.1 - Les grandes aires urbaines

##### 1.1.1 - Grands pôles urbains

de plus de 10 000 emplois

##### 1.1.2 - Couronnes des grands pôles urbains

#### 1.2 - Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

### 2 - Espace des autres aires

#### 2.1 - Moyennes aires

##### 2.1.1 - Moyens pôles de 5 000 à 10 000 emplois

##### 2.1.2 - Couronnes des moyens pôles

#### 2.2 - Petites aires

##### 2.2.1 - Petits pôles de 1 500 à 5 000 emplois

##### 2.2.2 - Couronnes des petits pôles

### 3 - Autres communes multipolarisées

### 4 - Communes isolées hors influence des pôles

### Définitions

Les **aires** sont composées d'un **pôle** et d'une **couronne** de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois.

On distingue les grandes aires, basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées des grandes aires** urbaines sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constituent l'**espace périurbain**. L'ensemble constitué par les grands pôles urbains et l'espace périurbain constitue l'**espace des grandes aires urbaines**.

Les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, à l'exception des communes multipolarisées des grandes aires.

Les **communes sous influence des villes** sont les communes des aires et les communes multipolarisées.

Les **communes isolées hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

**Ville** : on appelle ville une agglomération ou une unité urbaine.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes (agglomération) présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

**Commune rurale** : une commune est rurale si elle n'appartient pas à une unité urbaine.

La **France métropolitaine** est hors aire urbaine de Paris.

### Pour en savoir plus

**Insee Première - Octobre 2011 :**

« Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes »

« Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines »



**Direction régionale de Corse**

Résidence du Cardo, rue des Magnolias  
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - [www.insee.fr/corse](http://www.insee.fr/corse)